

Nos propositions face au bradage du patrimoine communal

Deux bâtiments communaux emblématiques ont été dernièrement vendus par la commune.

Le chalet de Méandre qui accueillait nos enfants et les associations, pour un prix de 350 000 euros (au lieu des 470 000 euros estimés par les services des Domaines) et la grange dite "Honoré" dans le village vendue à une société détenue par un conseiller municipal de la majorité pour 60 000 euros. Nous proposons que les recettes de la vente, regrettable, de ce patrimoine communal soient affectées pour moitié au désendettement de la commune et pour moitié à un plan exceptionnel de subventions des associations sassenaçoises pour soutenir leurs projets et l'acquisition de matériel.

Rassemblement
de la Gauche
Sassenage

Un autre regard
sur l'actualité
communale
sassenaçoise

www.sassenage.net

Emprunts toxiques : C. Coigné et sa majorité savaient !

À Sassenage, la ville a emprunté non pas pour financer un investissement, mais pour renégocier la totalité ou presque de sa dette.

Cette renégociation, n'a jamais été débattue, ni en commission des finances, ni au conseil municipal. Les élus ont découvert ces deux emprunts dans les décisions du maire, alors que des délibérations pour quelques dizaines d'euros font l'objet de délibérations.

À l'époque, l'opposition, notamment celle de gauche, a fermement dénoncé ces nouveaux emprunts de 9,4 millions d'euros, basés sur les taux de change pour moitié avec le franc suisse et avec la livre sterling. Des emprunts

dont la durée de remboursement a été allongée jusqu'en 2042, au nom d'une gestion de bon père de famille.

En juillet dernier, interrogeant à nouveau l'équipe majoritaire, nous avons eu la promesse qu'une solution en vue avec les banques serait apportée à l'automne.

En guise de solution de renégociation, seule l'adhésion à une association nationale a été proposée au conseil municipal d'octobre : maigre consolation pour les Sassenageois.

Ces emprunts toxiques, selon la presse, représentent un surcoût par habitant de 98 euros, la majorité savait, mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

Oui à la mobilisation citoyenne contre les antennes relais !



Il est réconfortant de voir que lorsque chacun se sent directement concerné, la mobilisation citoyenne peut être forte. Ainsi va de la salutaire mobilisation des habitants de la Rivoire de la Dame et des Côtes, rassemblés dans l'association "Les Côtes de Sassenage", contre le projet d'installation par Bouygues Telecom d'un pylône de 35 mètres de hauteur avec - pour commencer - deux antennes de forte puissance (60 volts par mètre) sur un terrain Vicat à proximité du départ du câble transporteur.

C'est également Bouygues Telecom qui installa au début de l'été, ces deux antennes, fort laides d'ailleurs, sur la Falaise qui déverseront bientôt leurs ondes sur vos enfants, à l'école des Pies ou les lycées techniques Roger Deschaux et de La Poya. Et comme les quatre opérateurs ne peuvent - semble-t-il - partager les mêmes antennes, cela en promet bien d'autres...

Beaucoup d'entre-nous avons déjà ou aspirons à consulter internet sur nos téléphones. La solution durable ne consistera pas à renvoyer les antennes chez les autres. Le recours à un maillage dense d'un grand nombre de très petites antennes de très faibles puissances (0,6 volts par mètre) semble être la solution acceptable comme cela a été adoptée dans plusieurs grandes villes européennes.

Mais, ne rêvons pas... Seule une forte mobilisation de tous les Sassenageois sera nécessaire pour gagner ce combat juridique et politique pour préserver la santé de nos enfants, et la nôtre accessoirement.

La restauration scolaire pour tous

Pour nous, la restauration scolaire doit être accessible à tout enfant dont les parents en font la demande. La majorité de droite de M. Coigné a décidé d'exclure l'inscription des enfants dont les parents sont en situation de perte d'emploi.

La jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat rappelle que l'égalité de tous devant les services publics est un droit.

En excluant les enfants de chômeurs, Sassenage comme Thonon les Bains et d'autres municipalités UMP se placent dans l'illégalité.

Ensemble, condamnons cette situation abusive et exigeons l'accueil dans nos cantines scolaires de tous les enfants sassenageois qui le souhaitent !

Pas de Sénat pour le maire

Dans un récent Sassenage en pages, Christian Coigné nous annonçait sa candidature aux sénatoriales qui ont eu lieu le 25 septembre dernier.

Précision utile, M. Coigné était candidat sur une des nombreuses listes conduites par l'UMP et ses partenaires divers droite. Autre précision utile, M. Coigné n'a pas été élu et ne sera donc pas sénateur.

Mais au-delà de cette déconvenue, nous rappelons une nouvelle fois au maire qu'il est interdit d'utiliser un magazine municipal à des fins de propagande au profit d'un candidat en campagne électorale. Ce n'est pas l'opposition qui le dit, c'est la loi.

La mairie en plein match avec les associations sportives



Alors que les moyens de fonctionnement pour le sport diminuent (baisse des subventions, locaux inadaptés...) générant des difficultés quotidiennes et privant certains agents du service des sports de conditions de travail normales, le maire décide de sous-traiter à un consultant extérieur la politique sportive de la ville.

Cela suscite quelques interrogations de notre part et nous ne comprenons pas ce choix. Quel rôle l'élu au sport doit-il jouer ? Est-ce un désaveu de ce qui a été mené jusqu'à présent ou la reconnaissance d'une impuissance à gérer et à dynamiser le tissu sportif sassenageois ?

Il est vrai que ce n'est pas en subventionnant des clubs sportifs extérieurs à Sassenage

(Brûleurs de loups) que l'on crée cette dynamique ô combien nécessaire d'autant plus que cette subvention serait fort utile pour nos associations.

À notre sens la politique sportive de la ville doit être conceptualisée et menée par les élus en lien avec les professionnels en place dans les collectivités et les associations sportives sassenageoises.

Nous n'avons pas besoin de consultants aussi compétents soient-ils (un autre consultant est annoncé pour le tourisme). Et surtout, à l'heure de la rigueur annoncée par le maire, nous n'en avons pas les moyens.

Nous préférons à ces effets d'annonces un travail au plus près des associations, un vrai travail de terrain, en somme « le rôle d'un élu... ».

Le maire attribue un logement d'urgence à un adjoint

Le 17 janvier 2011, une décision du maire a été présentée en conseil municipal portant sur l'attribution d'un "logement d'urgence" à Madame G. pour une durée d'un an et un loyer mensuel de 650 €. Ce logement est, en fait, une maison située aux Côtes et aurait très bien pu convenir pour une famille avec des enfants dans une vraie situation d'urgence. Après recherches, cette Madame G. n'est autre que l'épouse d'un adjoint de la commune et ils vivent tous deux sous le même toit. Il est tout à

fait scandaleux, dans le contexte actuel du nombre important de familles sassenageoises en attente d'un logement, de voir le maire attribuer un "logement d'urgence" à un de ses adjoints. Où est la moralité de ces élus ? Comment leur faire confiance quand ils bafouent les règles élémentaires de leur mandat ? Si nous étions majoritaires, la Commission d'attribution des logements sociaux existerait toujours et une telle situation ne pourrait pas se produire. Les logements seraient affectés aux vraies personnes en difficulté.

Un autre regard
sur l'actualité
communale
sassenageoise

www.sassenage.net

SASSENAGE
La lettre
des élus du rassemblement
de la gauche